

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> avril 2022  
(OR. fr)

7715/22

COH 24  
FIN 377  
ENER 108

## NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 <sup>e</sup> partie)/Conseil
N° doc. préc.:	5463/22
Objet:	Projet de conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 02/2022 de la Cour des Comptes européennes: "Efficacité énergétique dans les entreprises: des économies d'énergie, mais aussi des faiblesses dans la planification et la sélection des projets" - Approbation

---

1. Le 21 janvier 2022, le secrétariat général du Conseil a reçu le rapport spécial n° 02/2022 intitulé "Efficacité énergétique dans les entreprises : des économies d'énergie, mais aussi des faiblesses dans la planification et la sélection des projets".
2. En application des règles énoncées dans les conclusions du Conseil visant l'amélioration de l'examen de rapports spéciaux établis par la Cour des comptes<sup>1</sup>, le Comité des représentants permanents, lors de sa réunion du 26 janvier 2022, a chargé le groupe "Actions structurelles et régions ultrapériphériques" d'examiner ce rapport conformément aux règles figurant dans les conclusions susmentionnées.

---

<sup>1</sup> Doc. 7515/00 FIN 127 + COR 1.

3. La Cour des comptes a présenté le rapport lors de la réunion du groupe "Actions structurelles et régions ultrapériphériques" du 8 février 2022. Ledit groupe a examiné un projet de conclusions de la présidence lors de ses réunions des 22 février 2022<sup>1</sup> et 22 mars 2022<sup>2</sup>. Ces conclusions ont été approuvées par le groupe "Actions structurelle et régions ultrapériphériques" le 22 mars 2022<sup>3</sup>.
4. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à recommander au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, les conclusions du Conseil figurant dans le document ST 7715/22 ADD 1.

---

---

1 Doc. WK 2191/22.  
2 Doc. WK 2191/1/22 ADD 1 REV 1.  
3 Doc. WK 4565/22.